



## 1 OBJET DU CONTRAT

Ces conditions particulières s'appliquent à toutes les prestations de services de netplusFR SA (ci-après «net+ FR») qui sont utilisées dans le cadre des présentes Offres jeunes (ci-après «abonnement jeune»). Celle-ci s'appliquent en complément des Conditions générales (CG) ainsi qu'à toutes autres Conditions particulières en lien avec un service ou des produits utilisés dans les Offres jeunes. En cas de divergence avec les CG, les Conditions particulières prévalent (mobile et offres jeunes). En utilisant les prestations de services respectives, le client accepte les présentes Conditions particulières.

## 2 OBLIGATIONS DE NET+ FR

net+ FR est libre dans le choix des moyens techniques utilisés pour fournir les prestations convenues, dans la mesure où il n'en a pas été convenu différemment par contrat. Font par exemple partie des moyens techniques les infrastructures, les plateformes, les technologies et protocoles de transmission ainsi que les interfaces utilisateurs. net+ FR s'efforce de mettre à disposition des prestations de service et des réseaux de parfaite qualité. Tout dérangement survenant sur un réseau situé dans la zone d'influence de net+ FR sera supprimé aussi rapidement que possible. net+ FR est libérée de son obligation de prestation dans les cas de force majeure. Sont considérés comme des cas de force majeure tous les événements imprévisibles ainsi que les événements dont les conséquences sur l'exécution du contrat n'engagent la responsabilité d'aucune partie. net+ FR n'est pas tenue de surveiller la consommation des prestations de service. Si les frais d'utilisation du client augmentent de manière excessive, net+ FR peut en informer le client, mais n'y est pas contraint.

## 3 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client est tenu, pendant la durée du contrat, d'utiliser les prestations de service de net+ FR conformément au contrat et de payer les prestations de service dans les délais impartis. Le client doit apporter la preuve de son identité au moyen d'un document officiel lors de l'inscription ou de l'enregistrement, informer à tout moment net+ FR de ses nom et adresse actuels et communiquer immédiatement en ligne ou par écrit toute modification de ces données. net+ FR est autorisée à ne pas fournir les prestations contractuellement dues jusqu'à ce que le client lui ait fourni les données correctes et exhaustives et qu'il ait prouvé son identité. L'obligation qu'a le client de payer les prestations de service n'en est pas affectée.

## 4 ÉLIGIBILITÉ ET RELATION CONTRACTUELLE

Le client doit être majeur, capable de discernement et être âgé de moins de 30 ans révolus lors de la signature du contrat afin de souscrire à un abonnement jeune. Le client doit souscrire à l'abonnement jeune pour lui-même, en tant que titulaire et utilisateur, et pour son domicile personnel. Le service de téléphonie mobile est réservé à son propre usage. La souscription pour des personnes tierces est interdite. Le nombre d'abonnement jeune est limité à un seul abonnement par client.

## 5 DURÉE ET RÉSILIATION

L'abonnement jeune est conclu pour une durée indéterminée mais au plus tard jusqu'à son expiration (voir chapitre 7. Expiration). Sa durée minimale est de 12 mois dès l'activation de l'ensemble des services de l'abonnement jeune. Il peut être dénoncé par chacune des parties en tout temps par écrit, au plus tôt pour la fin de la durée minimale, avec un préavis de 3 mois. Passé ce délai initial, une résiliation peut intervenir avec un préavis de 3 mois pour la fin d'un mois. Les services inclus dans l'abonnement jeune seront annulés dans leur intégralité. Le fournisseur se réserve le droit de mettre fin, avec effet immédiat et sans préavis, au contrat qui le lie à un client, au cas où celui-ci ne respecterait pas tout ou une partie de ses obligations figurant dans les conditions générales et/ou toutes conditions particulières liées aux services de l'abonnement.

Dans ce cas, le client reste redevable des frais relatifs aux services souscrits jusqu'à l'échéance de la durée minimale contractuelle ou jusqu'à la première date de résiliation possible pour ces services, et il devra s'acquitter, en sus, des dommages qu'il aura pu causer au fournisseur.

## 6 RÉSILIATION ANTICIPÉE

En cas de résiliation de l'abonnement jeune avant l'expiration de la durée minimale ou sans respect du délai de résiliation, les mensualités relatives à l'abonnement jeune doivent être payées jusqu'à la fin de la durée minimale ou selon le délai de préavis si la durée minimale a été dépassée. Le prix de vente unitaire s'applique pour l'abonnement, ainsi qu'à tous les abonnements complémentaires ou options faisant partie ou étant liés à l'abonnement jeune.

## 7 EXPIRATION

net+ FR propose à ses clients des offres (abonnements jeunes) à des conditions spéciales jusqu'à un âge maximal de 30 ans révolu. L'abonnement prend fin avec l'atteinte de la limite d'âge définie à 30 ans révolus, respectivement à l'échéance de la durée minimale contractuelle si le terme va au-delà des 30 ans révolus. Le client accepte qu'après cette date, celui-ci soit transformé en abonnement au prix standard similaire sans rabais jeune. Cette transformation ne donne pas droit à une résiliation extraordinaire, cependant le client peut opter pour un autre pack que celui proposé par net+ FR. Les rabais sur les options ou autres services liés à l'abonnement jeune (par exemple : abonnement mobile supplémentaire) prendront fin avec l'échéance ou l'expiration de l'abonnement jeune. Les abonnements supplémentaires et les rabais associés pourront être transférés dans un autre pack net+ FR en vigueur à la demande du client pour autant que ce rabais reste applicable avec celui-ci.

## 8 OPTIONS ET ABONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les options proposées pour les prestations de service de l'abonnement jeune comprennent des fonctions complémentaires ou des réductions, et sont proposées soit gratuitement, soit moyennant des frais d'abonnement ou des frais en fonction de leur utilisation. La disponibilité de chaque option selon l'abonnement, l'étendue de ses prestations sont consultables sur le site du fournisseur de service net+ FR et dans la grille tarifaire de net+ FR. net+ FR ne garantit pas la disponibilité continue des options. net+ FR se réserve le droit d'étendre, limiter, suspendre ou modifier à tout moment des options de quelque façon que ce soit. Dans la mesure où le client a souscrit une telle option, celui-ci sera informé au préalable et de manière appropriée de tels changements. La limitation ou la suppression d'une option n'affecte pas le contrat sous-jacent.

## 9 ACTIVATION

Les deux éléments composant l'abonnement jeune, à savoir la connexion internet fixe et l'abonnement mobile, doivent être commandés simultanément, mais peuvent être activés simultanément ou de manière échelonnée (p. ex. si l'abonnement mobile actuel a un délai de portabilité vers net+ FR). Tant que les deux produits ne sont pas activés simultanément, la connexion internet est facturée à un prix réduit pour une durée de 3 mois maximum. Passé ce délai, le tarif complet de l'abonnement jeune s'applique.

## 10 CHANGEMENT D'ABONNEMENT

Un changement pour un abonnement jeune avec un prix inférieur n'est possible qu'après la durée du délai de résiliation (cf. conditions de résiliation au chapitre 5).

Pour tous les abonnements jeunes, un changement pour un abonnement avec une taxe de base mensuelle supérieure est possible gratuitement à tout moment.